

ABONNEMENT.

Années... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Décembre 1881.

Acquittement de M. Rochefort.

M. Rochefort triomphe. Il était accusé,
son accusateur est condamné.

Il avait dit que la guerre de Tunisie n'a-
vait été entreprise par M. Gambetta et con-
seillée par M. Roustan que pour favoriser
des coups de Bourse.

Le Jury, « émanation anonyme et respec-
table de la conscience publique », a déclaré
solennellement que M. Rochefort avait rai-
son.

« Vous ne pouvez pas condamner M.
Roustan, s'écriait, avant-hier, M. le pro-
cureur général Dauphin, et dire que c'est
un ministre prévaricateur. — Vous avez
entendu le magnifique hommage que lui
ont rendu MM. Barthélemy Saint-Hilaire
et Waddington, ses anciens chefs hiérar-
chiques; les témoignages d'estime et d'ad-
miration apportés à cette audience par M.
Léon Renault et le comte de Sancy. Si
vous affirmez que M. Rochefort est inno-
cent et que, parlant, M. Roustan est cou-
pable, vous me verriez, moi, le premier,
poursuivre M. Roustan et le frapper d'une
main impitoyable. »

Le Jury a acquitté M. Rochefort.

M<sup>r</sup> Cléry, avocat de M. Roustan, disait de
son côté :

« Messieurs les jurés, absoudre M. Ro-
chefort, entendez-moi bien, serait déclai-
rer que notre consul général à Tunis est
un voleur. — Voulez-vous lui dire,
pour le récompenser, pour reconnaître
ses longs services diplomatiques, sa pro-
bité et son patriotisme : « Tu es pareil à
ces bandits qu'on dresse le long d'un mur
et qu'on fusille comme des chiens. »

Eh bien, le Jury a déclaré que notre con-
sul général à Tunis était « un voleur. »

Au cours des débats de cette triste affaire,
tout le monde a pu constater combien le
gouvernement désirait la condamnation du
journaliste qui avait dénoncé les tripotages
tunisiens...

Le Jury a refusé la condamnation qui lui
a été offerte par le Gouvernement.

Toute l'aventure tunisienne est déclarée
criminelle par la Cour d'assises.

A la Chambre des députés, au Sénat, il y
a eu des faiblesses, des compromissions;
une majorité plus ou moins vendue a passé
l'éponge sur les fautes du Gouvernement.

L'attitude du Parlement vient d'être rudi-
quement stigmatisée par le Jury, qui s'est
fait l'interprète de ce grand tribunal qui
s'appelle l'opinion publique.

Ce blâme solennel de la Cour d'assises
vise directement le cabinet Ferry, et retombe
sur le cabinet actuel; il atteint M. Gambetta
qui a endossé les fautes de ses prédéces-
seurs, fautes dont l'opinion publique lui at-
tribue une grande part.

C'est le coup le plus terrible qui eût été
porté au gouvernement des opportunistes.

C'est une protestation indignée contre les
tendances dictatoriales des républicains
qui exercent le pouvoir, et surtout contre
l'homme auquel les radicaux, ses anciens
clients, viennent de jeter la sanglante épi-
thète de « Vitellius. »

Le Conseil des Ministres.

Avant-hier, après avoir eu connaissance
du verdict de la Cour d'assises, M. Gambetta
a mandé auprès de lui les ministres de la
justice, des finances et de l'intérieur, pour
s'entendre avec eux des conséquences de cet
événement.

Hier matin, les ministres se sont réunis
en conseil de cabinet.

M. Cazot a dit qu'il avait eu une entrevue
avec M. Dauphin, lequel lui avait offert sa
démission de procureur général.

M. Gambetta a fait part au conseil d'une
communication de M. Spuller, auquel M.
Roustan avait demandé sa mise en disposi-
bilité immédiate.

Enfin, on a examiné la situation de M.
Leblant, inspecteur des finances, par suite
de son attitude et de sa déposition devant la
Cour d'assises. Aucune décision n'a été
prise relativement à ce fonctionnaire, mais il
reste acquis que la démission de M. Dau-
phin sera acceptée et qu'il sera fait droit à
la demande de M. Roustan.

On nous affirme qu'au moment où le
conseil allait lever la séance, une dépêche
de Tunis est arrivée dans laquelle le consul
de France, M. Lequeux, l'élève consul et le
chancelier, demandent leur rappel, se con-
sidérant comme solidaires de M. Roustan.

En sortant du conseil, M. Gambetta s'est
rendu à l'Élysée, où il a eu avec M. Grévy
une conférence d'une longueur inusitée.

M. Grévy, dit-on, est averti du résultat du
procès.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi. — L'extrême gau-
che devait déposer une proposition tendant
à la nomination de 33 membres pour faire
une enquête sur les actes accomplis depuis
dix ans par tous les agents consulaires à
l'étranger. — La lecture inopinée du décret
de clôture de la session a empêché le dépôt
de cette proposition. C'est le but, dit-on,
que l'on se proposait. Mais ce dépôt aura
lieu quand même dès l'ouverture de la ses-
sion ordinaire de 1882. — La séance a été
levée après la lecture du décret.

Chronique générale.

Les déclarations de M. Gambetta au Sénat
n'ont pas plu à la presse de Londres qui en
relève les inexactitudes.

Une de ses assertions surtout est verte-
ment redressée par le Morning-Post, c'est
celle qui a trait à la reconnaissance du traité
du Bardo par le Foreign-Office. Ce journal
proteste avec raison contre une erreur aussi
flagrante.

Il paraît même que lord Granville aurait

chargé lord Lyons, ambassadeur britanni-
que à Paris, de faire observer à notre gou-
vernement que rien dans l'attitude du cabi-
net de Londres n'autorise une pareille as-
sertion. Depuis la nomination de M. Rou-
stan comme ministre du Bey, le Foreign-
Office n'a rien dit ni rien fait qui puisse
être considéré comme un acquiescement au
traité.

La Pall Mall Gazette, sans parler de cet
incident diplomatique, dit qu'elle n'a aucune
confiance dans le règlement des affaires tu-
nisiennes, avec le programme de M. Gam-
betta, qu'elle regarde comme impossible à
exécuter.

Elle proteste également contre l'assimila-
tion qu'a faite le président du conseil entre
le traité du Bardo et la convention du Trans-
vaal, en disant que si M. Gambetta veut
suivre l'exemple de l'Angleterre, il doit réta-
blir les choses dans l'état où elles étaient
avant la guerre.

Les Anglais ont en effet reconnu l'indé-
pendance du Transvaal telle que la récla-
maient les Boers, et ils n'ont stipulé par la
convention qu'un droit de passage pour
leurs troupes et non de séjour, et encore les
conditions de ce passage sont-elles nette-
ment limitées.

Il n'en est pas de même du traité du Bar-
do qui nous donne le gouvernement de la
Régence de Tunis avec une occupation mili-
taire d'une durée indéfinie.

Si l'Angleterre ne reconnaît pas le traité
du Bardo, nous pouvons nous trouver d'un
jour à l'autre en face de réclamations diplo-
matiques, comme nous nous sommes trou-
vés au Mexique en face d'une véritable som-
mation des États-Unis.

Un haut personnage du ministère des
affaires étrangères, récemment entré en
fonctions, a déclaré hier, devant plusieurs
députés, que si M. de Saint-Vallier n'avait
pas volontairement donné sa démission dès
l'avènement du nouveau cabinet, il aurait
été infailliblement révoqué par le président
du conseil.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BILLET DE 1,000 FRANCS

Nous n'avons pas la date précise de cette petite
histoire; mais on peut tenir le fait pour parfaite-
ment authentique.

Un bon vieillard, le nommé Jacques D..., avait
formé le projet de visiter une fois dans sa vie la
capitale. On lui avait parlé si souvent et avec de
si grands éloges des merveilles de Paris, qu'il vou-
lait absolument les voir avant de mourir. Assez mal
partagé du côté de la fortune, il pouvait cependant
espérer, par son travail, d'amasser une somme
suffisante pour entreprendre son voyage. Tout ce
qu'il lui avait dit de la cherté des vivres à Paris
l'avait déterminé à fixer à 1,100 francs la somme
qu'il mettrait dans son gousset avant de partir.

— J'emploierai, se disait-il, 100 fr. pour le
transport, aller et retour; quant aux 1,000 fr., ils
seront pour la nourriture et le logement, et je res-
tèrai jusqu'à ce que la somme soit épuisée.

Son projet était connu du village entier. Il en
parlait à tout le monde depuis dix ans. On se mo-
quait même un peu de lui et l'on disait :

— Ce pauvre cher homme, il est fou! Jamais il
n'arrivera à amasser 1,100 fr.

Un beau jour, cependant, il annonça pompeuse-

ment que le produit de la vente d'une cinquante-
taine de livres de pruneaux venait de parfaire la
bienheureuse somme. Le jour du départ fut fixé.
On ne se moqua plus de son dessein.

Un matin, on le vit apparaître sur le seuil de sa
porte, vêtu de son habit de noces qui remontait à
cinquante ans. Il avait mis un beau gilet rouge et
bleu et une culotte dans laquelle on aurait pu
loger trois personnes, comme lui. Il se coiffa de
son gibus-tromblon, qui avait été témoin de la
Révolution de 1830, et, ainsi équipé, il se dirigea
vers la gare voisine. Tous les voisins étaient sur
leur porte pour le voir passer. Il était vraiment su-
perbe.

Nous ne relaterons pas tous les incidents du
voyage; qu'il nous suffise de dire que notre
homme arriva à bon port à Paris. Là, il ne pouvait
avoir le désagrément d'être retardé par la deli-
vrance de ses bagages; ses effets de rechange ne
formaient en effet qu'un tout petit ballot enveloppé
d'un mouchoir et qu'il portait sur son épaule, passé
dans un bâton.

Au moment où il sortait de la gare, un individu
ceint du classique tablier blanc, la serviette sous
le bras, vint lui offrir un hôtel.

— Comment donc, dit joyeusement le campa-
gnard, si je veux un hôtel? Certes, j'en veux un,
et qu'il soit bon! Savez-vous que j'ai un beau
billet de 1,000 fr. à dépenser?

— Ah! dit le garçon en riant, ça ne vous sera
pas difficile à Paris.

— Vous riez, jeune homme! Vous croyez peut-
être que c'est si facile que ça d'amasser, 1,000 fr.,
je veux dire 1,100 fr., car je suis parti avec
1,100 fr. Eh bien, mon brave, tel que vous me
voyez, si les prunes n'avaient pas donné cette
année, vous ne me verriez pas là. Je n'aurais peut-
être jamais vu Paris!

Le garçon se demandait si le client qu'il venait
de cueillir n'était pas aliéné. Il eût peut-être cher-
ché à savoir comment les prunes pouvaient avoir
eu de l'influence sur ce voyage; mais on était
arrivé à l'établissement, un tout petit restaurant
que l'on qualifiait pompeusement d'hôtel.

Le voyageur fut introduit dans la salle à manger,
et tout aussitôt on lui demanda ce qu'il fallait lui
servir.

— Tout ce que vous voudrez, pourvu que ça
soit bon!

Tandis que le garçon retournait à la cuisine pour
commander les mets, un autre personnage entra
dans le restaurant et, après avoir donné un coup
d'œil rapide autour de lui, venait s'asseoir près
du villageois.

Le nouveau venu était fort bien mis. Le paysan
remarqua qu'il avait une foule de bagues aux
doigts et il se dit :

— Ça doit être un millionnaire. Il y en a tant à

Paris!

Enchanté de se trouver en si belle compagnie et
de pouvoir raconter au village qu'il avait fait la
conversation avec un riche personnage, il prit la
parole :

— Monsieur vient sans doute pour dîner?

— Oui, monsieur, et, si vous le permettez, je
dînerai à côté de vous. Vous êtes sans doute de
mon avis : un dîner n'est pas complet s'il n'est fait
en compagnie.

— Je pense comme vous, monsieur, ça fait que,
tout en cassant la croûte, nous pourrons jaspiner
un peu.

Un garçon apporta un potage au villageois.

— Eh bien! dit celui-ci, vous ne servez rien à
monsieur, qui dîne avec moi?

— Ah! pardon, monsieur, dit le garçon, j'igno-
rais que monsieur était en compagnie.

— Et en bonne compagnie, que je dis, s'écrie le
paysan. N'est-ce pas, monsieur? Tenez, tenez là,
vous me paraissez un homme très comme il faut!

Et il tendit sa main calleuse à l'inconnu, qui la
prit et la serra, tout en réprimant un sourire.

Dire ce qui fut consommé dans ce repas serait
trop long à énumérer. Les deux mangeurs parais-
saient insatiables. Quand le garçon demanda si
l'on voulait encore telle ou telle chose, le villageois
ne manquait pas de répliquer :

— Apportez toujours, nous verrons ce que c'est-

Une mesure inquisitoriale. — Le ministre de l'intérieur vient d'inviter les préfets à lui transmettre dans les délais les plus courts des renseignements explicites sur les personnages politiques les plus en vue dans leur département.

Le ministre des cultes a été informé que bon nombre de congrégations frappées par les décrets auraient été autorisées par des évêques, soit à parcourir plusieurs paroisses pour y prêcher des missions, soit à faire des sermons.

On rapporte que le gouvernement est décidé, en ce qui concerne les missions, à remettre en vigueur le décret du 26 septembre 1809 qui les prohibe formellement. Un évêque de la région de l'Est aurait déjà reçu, à propos de Rédemptoristes en mission dans son diocèse, une dépêche qui lui rappelait les dispositions du décret précité et l'invitait à donner à ces ecclésiastiques l'ordre de se conformer aux prescriptions qu'il contient.

De son côté, le ministre de l'intérieur, après entente avec son collègue de l'instruction publique, a donné des ordres à ses agents pour que toute attaque au gouvernement, ou censure de ses actes, lui soit immédiatement signalée, afin que la répression suive de près. (Télégraphe.)

Le ministre de la justice avait mandé à Paris les premiers présidents de cour, pour les consulter relativement à son projet de réorganisation de la magistrature.

M. Gambetta a témoigné le désir d'avoir une entrevue avec les magistrats, afin de traiter personnellement avec eux cette importante question.

Cette entrevue a eu lieu avant-hier.

Divers journaux républicains, le Temps notamment, ont confirmé la nouvelle d'après laquelle le gouvernement avait enjoint aux évêques qui se sont rendus à Rome pour la canonisation de saint Benoît Labre d'avoir, désormais, à demander au ministre des cultes l'autorisation de s'absenter de leur diocèse. Le *Voltaire* a dit que M<sup>r</sup> Fava, évêque de Grenoble, avait répondu qu'il refusait de se soumettre à la demande d'autorisation, et que M. Paul Bert allait le déférer au conseil d'Etat.

Cette nouvelle n'a pas été confirmée.

La proposition de M. Delattre, qui tend à la démolition de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, a été distribuée aux députés. Parmi les membres qui l'ont signée, nous remarquons les noms de MM. Camille Pelletan, Clémenceau, Paul-Casimir Perier, Henri de Lacretelle, de Laffite de Lajoanenque, etc.

Et tout disparaissait en un clin d'œil. Cependant il fallait bien que la bataille finit. Le campagnard ne s'arrêta qu'en présence de l'impossibilité où il se trouvait d'avaler une bouchée de plus.

— Ces messieurs prennent-ils du café? demanda le garçon.

— Je vous ai dit une bonne fois, répartit le paysan, que nous voulions de tout, pourvu que ça soit bon.

— Alors ces messieurs prendront de la fine Champagne avec leur café?

— De la Champagne? Je ne sais pas ce que c'est, mais ça ne fait rien; nous verrons bien si c'est bon. Vous pensez bien, mon bonhomme, que quand on a un billet de 1,000 fr. dans sa poche, on peut bien se payer de bonnes choses. On ne vient pas tous les jours à Paris!

L'inconnu, à ces mots *billet de 1,000 fr.*, était devenu rêveur.

On prit le café, puis la fine Champagne, puis de la Chartreuse. Sous l'influence de ces liqueurs, et, de plus, du Bordeaux et du Maçon qui avaient été absorbés, le villageois se livrait à un verbiage effrayant. L'inconnu l'écoutait avec une patience admirable. Il fut contraint d'apprendre par le menu comment le billet de 1,000 fr. avait été amassé sou à sou, par la vente de blé, de sainfoin, d'oignons, de haricots, de prunes, etc... Rien ne fut

Nous lisons dans le *Siècle* :

« On appelle notre attention sur la manière défectueuse dont s'opère le service des postes sur les nouvelles lignes rachetées par l'Etat.

« Avant que les lignes des Charentes et de la Seudre fussent rachetées, la distribution des courriers était généralement régulière; mais depuis que ces chemins sont administrés par l'Etat, les lettres de Paris manquent au moins une fois par semaine, et certaines semaines elles manquent deux ou trois fois.

« Nous signalons ces faits à l'administration des chemins de fer de l'Etat et à M. le ministre des postes et des télégraphes. »

Voilà une jolie perspective pour le jour où l'Etat sera le maître de toutes les lignes. Auprès de qui le public aura-t-il recours?

Le *Constitutionnel* a reçu d'un curé de campagne la lettre suivante, qu'il recommande particulièrement, mais non sans quelque ironie, à l'attention et à la bienveillante équité de M. Paul Bert, qui s'est dévoué à la tâche d'améliorer le sort des instituteurs et des institutrices :

« ..... (Haute-Marne), 8 décembre.

« Monsieur le rédacteur,

« En parlant de la sollicitude de M. Paul Bert pour la position financière des institutrices, en racontant la découverte navrante que M. le ministre vient de faire d'un certain nombre d'entre elles qui n'ont qu'un traitement fixe de 900 francs, le *Constitutionnel*, dans un de ses derniers numéros, ajoute en faveur des desservants une réflexion très-juste.

« Permettez, monsieur le rédacteur, à un pauvre curé de campagne de venir ici vous exprimer sa reconnaissance pour les mots bienveillants de votre journal. J'en ai tous les titres, étant desservant d'une paroisse de deux cent soixante âmes, avec un casuel qui, bon an mal an, ne dépasse pas 400 fr., quand il est payé (4). Des voix autorisées et écoutées comme celles des écrivains du *Constitutionnel* peuvent, plus que bien d'autres aujourd'hui, nous secourir dans notre détresse.

« Mais il ne s'agit pas ici de desservants, ni de moi, ni de mes confrères les curés de campagne. Confiés pour le moment à la sollicitude paternelle de M. Bert, sans doute qu'il ne nous oubliera pas. Il s'agit des institutrices. Or, si j'osais, je communiquerais à M. le ministre une autre découverte, pour compléter celle qu'il a déjà faite; je lui indiquerais dans ma paroisse même, par exemple, une institutrice communale qui y fait l'école depuis vingt-huit ans (sœur Céleste Spitz, religieuse de Portieux), dont les notes sont excellentes et qui ne reçoit, pour tout traitement, que 350 francs par an.

« A ce prix, cette institutrice, l'exécutive tous les

(4) Ce pauvre curé est encore parmi les privilégiés. Pour beaucoup d'autres, le casuel ne dépasse pas 50 fr. en moyenne par an. (Note de la Rédaction.)

jours à cinq heures suivant sa règle, fait l'école matin et soir.

« Entre les classes, elle soigne les malades, prend ses récréations près de leur lit quand ils sont délaissés pour quelque maladie contagieuse, et partage avec eux son pot-au-feu du dimanche quand ils sont pauvres.

« Pendant les moissons et la vendange, elle tient salle d'asile pour les marmots, etc.; enfin elle fait ce que font, du reste, toutes ses pareilles dans nos campagnes qui ont encore l'avantage d'avoir des institutrices religieuses, sans que seulement ces saintes filles se doutent de leurs actes de dévouement.

« Ah! Si M. Paul Bert le savait! Ne vous semble-t-il pas, monsieur le rédacteur, que ces entrailles ministérielles en seraient émues et qu'il aurait à cœur d'améliorer la position d'institutrices aussi dévouées à la chose publique?

« Pardonnez-moi, monsieur le rédacteur, la liberté que j'ai prise de vous écrire, et veuillez bien agréer l'hommage des sentiments de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

NOUVELLES D'ALGERIE. — On télégraphie d'Oran au *Temps* :

« La situation devient plus difficile et menace de prendre un mauvais aspect, si les tribus du Sud marocain se soulèvent avec ensemble. »

On télégraphie de Madrid au même journal :

« Les renseignements reçus ici du Maroc prétendent que 45,000 Arabes auraient émigré du territoire algérien sur celui du Maroc. »

### L'INCENDIE DES THÉÂTRES.

Au lendemain de l'épouvantable catastrophe de Vienne dont tout le monde a lu le récit, l'article suivant de la *Republique française* est d'un intérêt local pour toutes les villes de France qui possèdent un théâtre. Le journal de M. Gambetta parle au ministre des Beaux-Arts; mais les administrations municipales doivent tirer profit des réflexions du journal officiel.

« L'horrible catastrophe du Ring-Théâtre de Vienne, où mille personnes paraissent avoir trouvé la mort, vient d'appeler de nouveau l'attention sur l'installation défectueuse des salles de spectacle. Déjà les incendies récents des théâtres de Rouen, de Nice et de Montpellier avaient fortement ému le public français; mais cette émotion passagère ne semble pas avoir provoqué l'application de mesures sérieuses de préservation. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le moindre feu allumé au delà de la rampe, s'il n'est pas éteint dans le délai maximum d'une minute, voue à une mort épouvantable et certaine la plupart des spectateurs entassés dans la salle. Depuis un siècle, cent-grands théâtres environ,

tant en Europe qu'aux Etats-Unis, sont devenus la proie des flammes, et malgré les progrès de la science et le développement des secours contre l'incendie, malgré la sévérité des règlements de police et une surveillance de tous les instants, les catastrophes deviennent chaque année plus fréquentes et plus graves.

« Deux moyens pratiques de défense existent dans toutes les salles de spectacle: un rideau de tôle ou de toile métallique séparant la scène de la salle, et des réservoirs d'eau placés dans les combles et destinés à inonder la scène. Les nouvelles de Vienne confirment une observation qu'on a toujours pu faire jusqu'ici, si nous ne nous trompons: au milieu de la panique, le rideau de fer n'a pas été baissé; les caisses bien la nécessité urgente d'installer un moyen d'un fil électrique un système de déclenchement pour le rideau de tôle et des robinets de secours, système pouvant être manœuvré par une personne de sang-froid placée à une certaine distance du foyer de l'incendie.

« Mais le danger le plus grave pour le public n'est pas l'atteinte immédiate du feu. A Vienne, comme à Nice, un grand nombre de spectateurs, pris d'une terreur bien concevable, se sont écrasés dans des couloirs ou des escaliers trop étroits; ils étaient déjà morts quand la flamme est arrivée jusqu'à eux.

« Les personnes placées au parterre, à l'orchestre et aux premières loges de face ont pu se sauver avec quelques contusions. Les spectateurs des étages supérieurs du théâtre à Vienne, comme à Nice, comme à Rouen, comme à Philadelphie, étaient déjà irrémédiablement condamnés quand a été donné le premier cri d'alarme.

« En effet, il n'est peut-être pas dix théâtres au monde dont les dégagements permettent aux spectateurs de fuir facilement en cas d'incendie. Certes, l'administration ne peut exiger des architectes qu'ils donnent aux petits théâtres de genre des couloirs de la largeur de ceux de l'Opéra. Mais l'intérêt général commande qu'à moins d'empêchement absolu, chaque étage d'un théâtre soit pourvu de deux escaliers indépendants. Nous avons le ferme espoir que M. le ministre des arts mettra promptement à l'étude les mesures qu'exige la sécurité publique. Peut-être, s'il parvient à résoudre le difficile problème, désarmera-t-il les critiques acerbes de MM. Wilson, Louis Legrand et Franck Chauveau. »

### Etranger.

ALLEMAGNE. — M. de Bismark n'a qu'à bien se tenir. Voilà que la franc-maçonnerie lui déclare la guerre.

La *Bauhütte*, l'organe maçonnique allemand, vient de publier un article intitulé: « Le chancelier impérial et les franc-maçons, » qui équivaut à une déclaration de guerre formelle des franc-maçons au prince de Bismark. A l'une de ses soirées, le

Le bruit fit venir le garçon :

— Ces messieurs ont demandé l'addition?

— L'addition? Qu'est-ce que c'est que ça, dit le villageois, qui était tout à fait gai. Si c'est aussi bon que ce que je viens de boire, apportez!... Saperlotte, je ne croyais pas qu'il y avait de si bonnes choses à Paris!

Le garçon revint, l'addition à la main. Elle se montait à 37 fr. 50.

— Trente-sept francs? Comme vous y allez, mon brave! dit le bonhomme. Ça ne vous coûte pas à dire! Enfin, il faut payer! On ne vient pas tous les jours à Paris.

Il tira lentement de sa poche un vieux portefeuille de cuir, tout crasseux, et y prit un billet de banque qu'il plaça avec orgueil sous le nez du garçon en lui disant :

— Vous voyez bien ça? eh bien! ça vaut 1,000 fr. Payez-vous!

Le garçon se rendit à la caisse, et bientôt il revint, disant que pour le moment on n'avait pas la monnaie du billet.

— Ah! si vous voulez, dit l'inconnu au paysan, je vais aller vous chercher de la monnaie chez l'épicier du coin; c'est un de mes bons camarades.

— Vous, vous êtes un bon ami, répliqua le villageois; rendez-moi ce service, voici le billet.

Et il remit le papier à l'inconnu.

Celui-ci sortit, mais tout à coup il rouvrit la

porte pour dire au paysan :

— Une minute, et je suis de retour; mais prenez garde à mon chapeau que je laisse près de vous. Veillez à ce que l'on ne le prenne pas!

— Allez toujours! le père Jacques n'est pas méchant, mais si quelqu'un s'avise de toucher à votre chapeau, je lui casse l'échine.

L'inconnu disparut. Une demi-heure, puis une heure se passèrent sans qu'on le vit revenir. Le père Jacques ne pouvait dissimuler ses inquiétudes; il lui semblait qu'il était couché sur un lit d'orties. Il appela le garçon.

— Dites donc, jeune homme, allez donc voir pourquoi il ne revient pas.

Le garçon se mit à rire.

— Vous croyez donc qu'il va revenir?

— Ah! je voudrais bien voir ça! qu'il ne revienne pas!

— C'est tout vu! je crois que vous avez eu affaire à un filou.

— Il a laissé son chapeau! il faudra bien qu'il revienne le chercher.

— Il ne reviendra pas. Il a maintenant plus qu'il ne lui en faut pour acheter un autre chapeau.

Le pauvre père Jacques fut bien forcé de se rendre à l'évidence. Ce fut en vain qu'il attendit encore pendant deux heures. Il se mit à pleurer comme un enfant.

— Ah! disait-il en sanglotant, le maître d'école

prince aurait dit: « Il est plus facile de négocier avec les Jésuites, qui sont des gens raisonnables, qu'avec les francs-maçons, qui l'emportent sur les plus habiles. »

La *Bauhutte*, qui relève ces paroles, dit être assez familiarisée avec la tactique du chancelier de l'Empire, pour apprécier la valeur de ses paroles lorsqu'il dit que les francs-maçons sont plus dangereux que les Jésuites, et elle poursuit: « Lorsqu'il est résolu à s'engager dans une nouvelle lutte, il l'annonce toujours d'une manière semblable. C'est ainsi que la France fut avertie à la veille de la guerre franco-prussienne; c'est de cette façon que le chancelier impérial a menacé le centre, puisqu'il a prévenu les libéraux avant de les abandonner. C'est à présent au tour des francs-maçons. C'est Napoléon III, le grand diplomate, qui lui a enseigné cette politique. Et, ajoute la même feuille, le chancelier est menacé du sort qui a atteint Bonaparte. »

Voici les mesures défensives que conseille l'organe maçonnique des Allemands: 1° une opposition internationale des Loges unies d'Angleterre, de France et d'Italie, opposition qui serait fertile en résultats; 2° une protestation unanime de la part des Loges de Prusse, car on doit espérer que les trois Grandes Loges prussiennes sentiront qu'il est de leur devoir de protester énergiquement contre cette accusation imprévue; 3° l'action de tous les éléments sains (sic) de la franc-maçonnerie contre la politique du prince de Bismark.

On peut se demander comment une ligue internationale des francs-maçons a quelque chance de s'établir. Les loges anglaises, qui font hautement profession de déisme, ont rompu toute relation avec le Grand-Orient de France, depuis la fameuse délibération, où ce dernier a signifié son congé au Grand Architecte de l'Univers. — *alias*, le « nommé Dieu ». Quant à la maçonnerie allemande, elle est profondément divisée sur toutes les questions possibles de doctrine, et plus travaillée par le particularisme que le Reichstag lui-même.

ANGLETERRE. — Le *Daily News* annonce qu'un ballon du gouvernement qu'on croit être le *Saladin*, de Woolwich (celui dont nous avons parlé hier à notre Chronique locale), est parti de Bath samedi vers midi, sous la direction du capitaine James Templer, du corps du génie, accompagné de M. Walter Powell, membre de la Chambre des Communes, et d'une autre personne, M. Gardner.

Le ballon est passé au-dessus de Somerset, puis d'Exeter, et il était dans le voisinage de Bridport lorsque les aéronautes s'aperçurent qu'ils étaient entraînés rapidement vers la mer; ils manœuvrèrent pour descendre; le ballon s'abattit avec une grande rapidité et heurta le sol avec tant de violence que le capitaine Templer et M. Gardner furent jetés hors de la nacelle et assez grièvement blessés.

Mais le ballon se releva promptement à une très-grande hauteur, en emportant M. Powell et se dirigeant vers la mer avec une grande vitesse. Un steamer et plusieurs bateaux sont allés croiser dans plusieurs direc-

me l'avait bien dit: « Jacques, prends garde aux flous! »

Il compta ce qui lui restait dans son gousset, de l'argent spécialement destiné à payer son transport. Il trouva 55 fr. C'était juste ce qu'il fallait pour acquitter la note du restaurateur et pour payer le chemin de fer jusqu'à son domicile.

Le soir même il quitta la capitale; et, le lendemain matin, il était de retour au village. Ses voisins, en voyant son air abattu, sa mine déconfite, reconnurent tout de suite qu'il avait dû se passer quelque chose de bien extraordinaire et de fâcheux.

— Mes amis, j'ai fait un voyage pour voir Paris, leur dit-il avec le ton de la douleur; j'y suis arrivé, mais je ne l'ai pas vu!

Et pour expliquer ces paroles, qui pouvaient paraître fort étranges aux personnes qui n'étaient pas au courant de l'affaire, il leur raconta l'histoire que l'on vient de lire. X. DE B.

### Maximes et Pensées.

TRAVAIL. — J'aime mieux m'user que me rouiller. (Paroles d'un ouvrier.)

Nous ne croyons tant au bonheur que parce que nous nous imaginons toujours le voir chez les autres. Alfred BOUVERD.

tions pour le rechercher, mais ils sont restés sans avoir obtenu de résultat.

M. Powell avait trente-neuf ans et s'occupait avec ardeur d'aérostation.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 décembre.

Les rentes sont faibles. Le 3 0/0 fait 85.05, coupon détaché à 84.92. Le 5 0/0, de 115.65 à 115.67. Sur l'Union Générale, il s'est produit une baisse de 500 fr., le prix du report étant de 175 fr. par titre.

La journée est satisfaisante pour les autres sociétés de crédit.

Le Crédit Foncier est ferme aux environs de 1,825.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu. Les cours se sont établis avec fermeté au-dessus de 900, à 920. La Société Française Financière n'est nullement discutée, la hausse de cette valeur s'impose, la cote dénonce les prix de 1,020.

La Banque Transatlantique est excellemment tenue, on recherche cette valeur de préférence à toute autre à cause de son avenir.

Sur les actions de la Banque Nationale on s'établit à des cours très-fermes qui permettent de prévoir la reprise des affaires sur ces titres.

On cote au comptant 772.50 sur la Banque Romaine.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont pour les capitaux de placement, des titres d'une sécurité absolue et d'un revenu rémunérateur.

Signalons la hausse du Maletta à 500. Nous avons bien raison d'attirer l'attention des capitalistes sérieux sur cette valeur.

Les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires sont très-recherchées aujourd'hui à 525.

Le Rio-Tinto est très-suiivi par les capitalistes qui savent que cette valeur donnera un revenu de plus de 7 0/0.

Les actions d'Alais au Rhône sont cotées 500, à ce prix il est sage d'acheter, l'avenir prouvera que ce titre est de premier ordre.

On inscrit 715 sur la Grande Compagnie d'Assurances.

Les actions de la Compagnie Française et Continentale d'Éclairage, mises en vente à 600 fr., sont assurées d'un intérêt de 7 1/2 0/0.

La Laiterie est à 630.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Théâtre de Saumur.

Nous avons eu lundi une bonne représentation de *Faust*. Interprétation généralement satisfaisante. Notons particulièrement la nouvelle basse, M. Mayan, un artiste de valeur, qui paraissait pour la première fois sur notre scène. C'est un excellent Méphistophélès; il a déployé beaucoup de talent comme chanteur et comme acteur. La jeune cantatrice en représentation, M<sup>lle</sup> Fechter, a montré de brillantes qualités vocales dans le rôle de Marguerite, cette ravissante création de M<sup>me</sup> Miolan-Carvalho; mais le succès de la gracieuse interprète doit être plus sérieux encore dans *Mignon*, les *Dragons* et *Carmen*, qu'elle a joués à l'Opéra-Comique.

Parlons maintenant d'une nouveauté annoncée pour lundi prochain, la *Mascotte*, qui a fait son apparition à Paris au commencement de l'année. Cette partition est montée avec des costumes neufs et spéciaux, et la mise en scène réglée sur celle des Bouffes. La pièce en est, à Tours, à sa deuxième, au Mans, à sa quatorzième représentation. A Angers, la salle était louée dès le commencement de cette semaine pour la première qui a lieu ce soir samedi au Grand-Théâtre.

Le rôle de Beltina, la gardeuse de din-dons, sera tenu par M<sup>lle</sup> Guérin; celui du roi Laurent XVII par M. Berton; celui de Pippo, créé à Paris par une de nos anciennes connaissances, le baryton Morlet, aura pour interprète M. Ytrac, le sympathique marquis des *Cloches de Corneville*.

Le *Journal de Maine-et-Loire* nous apprend que, jeudi soir, le scrutin a été favorable à M. Mayan, ce qui d'ailleurs ne faisait doute pour personne. Notre première basse a été admise par 237 voix contre 61. Cette quasi unanimité dans la réception n'était que justice, et l'artiste qui a su la mériter a droit aux félicitations.

M<sup>lle</sup> Valentine Mercier, première chanteuse légère, débutait le même soir. La nouvelle pensionnaire de M. Roubaud est jeune, charmante, et a reçu un parfait accueil du public, qui l'a chaudement et justement applaudie à plusieurs reprises. M<sup>lle</sup> Mercier ne redoute pas les difficultés, car, dès sa première apparition, elle a abordé la *Rosine du Barbier*, et au troisième acte elle a chanté les variations des *Diamants de la Couronne*.

M. Gautreau, capitaine de gendarmerie à Angers, est nommé chef d'escadrons.

### LE SERVICE DE TROIS ANS.

Nous croyons savoir que, en raison du résultat négatif donné par le service de quarante mois, le ministre de la guerre fait préparer des instructions destinées à abroger celles relatives à ce service.

Le service de trois ans n'a guère plus de chances d'être adopté, car il sera combattu par le gouvernement, s'il est proposé à la Chambre. (National.)

### Carambolage sur M. Bury.

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Etoile*:

M. Bury, député de Saumur, s'est fait inscrire parmi les membres du groupe de la gauche radicale.

M. Bury nage donc dans les eaux de M. Chesneau. Peu de temps après l'entrée de M. Bury dans ce groupe, il croise dans les couloirs de la Chambre deux députés fort connus qui causaient du traité de commerce anglais.

— Que ne ferai-je pas, disait l'un, pour avoir Salisbury!

— Vous m'insultez, Monsieur, dit le docteur, en le saisissant par le bras.

Les deux députés interpellés en restèrent ahuris.

Quant à M. Bury, nez! Triste, décoiffé, honteux d'avoir mal compris, les habits en désordre, il errait dans les corridors, et les ombres qui passaient disaient:

— Il est un peu Shaftesbury!

UN DE VOS LECTEURS.

### STATISTIQUE MÉDICALE DE LA VILLE D'ORLÉANS POUR 1879.

Dans un travail très-remarquable de M. le docteur *Patay*, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, nous trouvons un fait intéressant touchant la fièvre typhoïde et l'épidémie qui régna à Orléans en 1879. Tous les quartiers de la ville furent atteints en même temps, un seul excepté, et la mortalité par cette maladie s'éleva au chiffre de 79 en six mois. Le faubourg Saint-Marceau, qui seul jouit d'une immunité absolue, était alimenté par les eaux des puits de ce faubourg, bâti dans le Val de la Loire, lesquelles proviennent directement du fleuve, tandis que les autres quartiers de la ville étaient desservis par les eaux de la forêt. D'après l'auteur, ce résultat serait dû, soit aux variations de niveau de la couche d'eau souterraine, variations qui entraînent les principes délétères contenus dans le sol, soit à l'altération de l'eau des puits par suite de communications avec les fosses d'aisances ou les citernes.

En effet, depuis l'établissement de la distribution publique des eaux des sources du Loiret, plusieurs propriétaires ont transformé leurs puits en fosses d'aisances ou en citernes pour les eaux ménagères. Ces transformations n'ayant pas été faites avec toutes les précautions nécessaires, il en est résulté une infection de la couche souterraine commune à tous les points de la ville, et les habitants qui ont fait usage de cette eau corrompue ont été surtout victimes de la maladie, les autres cas pouvant être imputés à la contagion.

Le 4<sup>er</sup> janvier prochain, il sera fait une distribution de JOUETS aux petits enfants nécessiteux.

Se faire inscrire, à l'avance, 48, rue Beaurepaire, à Saumur.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 19 décembre 1884.

### LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Duro et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN.

Distribution: Laurent XVII, MM. Berton; — Pippo, Ytrac; — Fritellini, Vernon; — Rocco, Depy; — Matheo, Grandard; — Un sergent, De Gascq; — Un paysan, Anatole. Beltina, M<sup>lle</sup> Guérin; — Fiametta, Bertha; — Carlo, Lapeyrière; — Marco, Bourgain; — Angelo, De Gascq; — Luidgi, Suette; — Beppo, D. Anna; — Paola, De Beer; — Francesca, Emmeline; — Antonia, Esther; — Une paysanne, Marie.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

### BOURSE DE PARIS

DU 16 DÉCEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	84 50
Rente 3 0/0 amortissable	85 80
Rente 3 0/0 amortissable (nouveau)	85 50
Rente 4 1/2	113
Rente 5 0/0	115 30

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, 33, rue de Fleurus) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'*Art national*, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'*Art national*, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLEZIOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire: c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufnage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'*Art national* sera bientôt entre toutes les mains.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

### ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartrés, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles; à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié, rue du Marché-Noir, n° 12.

Conseil judiciaire.

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, à l'audience du huit décembre, présent mois, enregistré, A la requête de M. Louis Martineau, propriétaire à Saint-Hilaire-du-Bois, Ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué; Contre: M. Pierre Clémot, propriétaire, également à Saint-Hilaire-du-Bois, Ayant M<sup>e</sup> Lecoy pour avoué; Il appert que: Ledit sieur Pierre Clémot a été pourvu d'un conseil judiciaire, en la personne du sieur Louis Clémot, fermier, demeurant au Plosus, commune de Saint-Hilaire-du-Bois. Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné. Saumur, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-un. (797) V. LE RAY.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu en l'étude du notaire, Le dimanche 5 février 1882, à midi.

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 76. Sur la mise à prix de 25,000 francs. Cette maison dépend de la succession de M<sup>me</sup> ROCHER. (798)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, Le dimanche 18 décembre 1881, à midi.

UNE MAISON

Sise au Carrefour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert, Avec cour et jardin contenant 74 ares 50 centiares, joignant M. Noise, le chemin vicinal, M. Régnier et M. Maréchal. Facilité de traiter avant l'adjudication, et délais pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS. (718)

Etude de M<sup>e</sup> J. CHICOTEAU, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le 21 décembre 1881, à deux heures, Etude de M<sup>e</sup> VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

DE LA PROPRIÉTÉ DES BREUILS

Sise commune de Continvoir, Soixante-quatre hectares en un seul tenant. Excellent revenu. — Belle chasse. — Pays giboyeux. Mise à prix: 30,000 francs. S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou audit M<sup>e</sup> VEILLET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883, MAISON Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40, Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M<sup>mes</sup> Durville, marchandes de fleurs, et M<sup>lle</sup> Buron, marchande de lingerie. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (769)

ÉTRENNES UTILES

MACHINES A COUDRE

De tous les systèmes

L'ELIAS HOWE avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repriiser le linge. Les systèmes Hurlu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marchant à la main ou au pied. Machines à main, depuis 28 francs.

UNE ANNÉE DE CRÉDIT

Ou 10 0/0 au comptant.

Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> Charles-Eugène MAIGRET, huissier à Cholet.

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE

SCIERIE MÉCANIQUE

Pour cause de cessation de commerce Et liquidation de société verbale.

Le mardi 20 décembre 1881, à dix heures du matin.

A MONTFAUCON-SUR-MOINE, arrondissement de Cholet, dans des magasins et ateliers attenants au domicile de M. Durand-Pelloquet, commerçant audit chef-lieu de canton de Montfaucou-sur-Moine, situé entre Cholet, Clisson et Nantes, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Maigret, huissier à Cholet, à la requête dudit M. Durand, procédé à la vente aux enchères publiques de tout le matériel faisant partie de cette scierie mécanique, y compris les bois.

On vendra notamment:

UNE MACHINE A VAPEUR LOCOMOBILE, de la force de 10 à 15 chevaux, avec ses courroies de transmission et sa cheminée exhaustée; Une très-grande scie verticale neuve, à 8 lames, montée sur son chariot, une autre scie à découper, une pompe et ses accessoires, un grand nombre d'outils et de matériaux divers;

Une très-grande quantité de bois durs, tels que: noyer, frêne, ormeau, chêne, sciés en grume, des semelles galoches, fabriquées pour hommes, femmes et enfants, environ 500 paires de sabots confectionnés pour femmes et autres objets.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant; cinq centimes par franc en sus du prix, sans fraction. (768)

Etude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le mardi 20 décembre 1881, à une heure après midi, A Saumur, rue Saint-Nicolas, au café du Printemps,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après:

Batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides, série en émail; Tables, tabourets, tableaux, glaces, montres, échelle double et portemanteaux; Environ quatre hectolitres vin rouge et blanc, vins fins et liqueurs; Literie, couettes, matelas et quantité d'autres bons objets. Les droits de circulation pour le vin seront à la charge de la vente. Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (799)

A CEDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau,

LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHÉAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonne (Maine-et-Loire). (670)

ON DEMANDE UN MÉNAGE

S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1° Mesure. 1 à 1, tour du cou.
2° — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3° — 3 à 3, largeur du poignet.
4° — 1 à 4, longueur du plastron.
5° — 5 à 5, le tour sous les bras.
6° — 6 à 6, le tour de la taille.
7° — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ

38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103. Mesures: 1° 2° 3° 4° 5° 6° 7°

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES Chemins de Fer sur Routes

SIÈGE SOCIAL: 49, Rue La Fayette, PARIS Capital Social: 1.700.000 Francs

Capital Social: 1.700.000 Francs devant être porté à 40 Millions par décision du 19 Octobre 1881.

CONSEIL D'ADMINISTRATION MM. OLLIVIER, (Francis), O. S. Président. GIBEL, Membre de la Société des Agriculteurs de France. LE BEUF, M. ancien Administrateur de la Compagnie générale Transatlantique. LEGOLEZ, Administrateur délégué de la Société Le Notarial. LEFÈVRE, Propriétaire. MARTEAU D'AUTRY, ingénieur des Arts et Manufactures. OLIVE, Architecte. TINSEAU (le comte A. de), docteur en droit, ancien Conseiller général du Jura.

ÉMISSION AU PAIR 4,600 Actions de 500 Francs

Pour porter le Capital social à 4.000.000 de Fr.

La Comp<sup>g</sup> des Chemins de fer sur Routes dont le titre a été consacré par un décret pour objet, la construction et l'exploitation de voies ferrées économiques, récentes par des lois et décrets spéciaux et assurés de subventions et garanties d'intérêt de la part de l'Etat, des départements, des communes et des grandes Comp<sup>g</sup> de chemins de fer. Le kilomètre coûte environ 60,000 fr. matériel roulant compris. La recette est évaluée, d'après les statistiques officielles, en moyenne à 10,000 fr. par kilomètre, le chiffre se toujours été dépassé sur la ligne Villiers-le-Bel, en exploitation depuis 3 ans.

La dépense d'exploitation d'entretien et d'amortissement n'étant que de 4,000 francs. Il en résulte un revenu net de 6,000 francs par an, destiné à rembourser les capitaux, ces actions jouissant d'un intérêt de 5 0/0 pendant la période de la construction. Elles sont émises au pair, aux conditions suivantes:

VERSEMENTS: En souscrivant. 75 fr. A la répartition. 50 fr. Un mois après. 125 fr. Le surplus après avis adressé deux mois à l'avance pour chaque quart. Les actions pourront être libérées par anticipation.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE Du 5 au 20 Décembre 1881

(AU SIÈGE SOCIAL, 49, rue La Fayette, PARIS) A LA BANQUE DE DÉPÔTS ET D'ESCOMPTE, 22, rue des Capucines.

DANS LES DÉPARTEMENTS: AUX SUCCURSALES DE CETTE BANQUE ET CHEZ TOUTS LES BANQUIERS CORRESPONDANTS. On peut souscrire dès à présent par correspondance en Mandats, Cheques, Valeurs de Bourse et Coupons. La Cote officielle sera demandée.

On souscrit à Saumur, à la succursale, 60, rue d'Orléans. (770)

BONNE OCCASION

A VENDRE

UNE PETITE VOITURE ET PETIT CHEVAL. S'adresser à M. SARGENT ou à M. RAINBULT, maréchal. (794)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT

Situé au 1<sup>er</sup> étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René. S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée. On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutons brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier PARAIT TOUS LES DIMANCHES 52 N° par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseil par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement: Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE.

LE FER BRAVAIS

ET SES CONTREFAÇONS

La réputation méritée et toujours grandissante des produits Bravais a naturellement excité une concurrence effrénée. Le Fer dialysé, le Quinquina, qui portent le nom de ce chimiste, ont été souvent contrefaits, et si l'Eau du Vernet qui est apparue sous le même patronage, échappe à la fraude, c'est que la nature peut seule la produire.

Que le public se tienne donc en garde contre les contrefaçons. Il y va de sa santé. On lui offre à vil prix du fer soi-disant dialysé, qui n'a qu'une partie de l'aspect physique du fer Bravais, sans en posséder l'efficacité. Tout acheteur comprendra l'infériorité de ces similaires grossiers, lorsqu'il saura que M. Bravais emploie plusieurs appareils spéciaux pour lesquels il a pris 4 brevets d'invention. Chaque flacon, sortant de l'usine d'Asnières, a subi 80 à 90 jours de préparation et de constante surveillance, et a été éprouvé par tous les réactifs chimiques.

Il est de la dernière importance de n'accepter comme vrai fer dialysé Bravais que les flacons dont l'étiquette porte la signature RAOUËL BRAVAIS et la marque: Aux Chevaux Marins, signature et marque répétées sur la boîte où sont contenus les flacons.

Autre signe distinctif. — La capsule à deux couleurs recouvrant chaque flacon est frappée aux mots: Fer Bravais, Paris. DÉPÔTS: du Fer dialysé Bravais, 13, rue Lafayette, de l'Opéra; du Quinquina Bravais et de l'Eau du Vernet, 30, avenue de l'Opéra. Dépôt à Saumur chez MM. ERNOUL, FRIGNOUX, GABLIN, pharmaciens.

A CEDER

PAR SUITE DE DÉCÈS, Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue de charrerie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (485)

M. RICHARD, ex-vétérinaire militaire, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il vient de se fixer à Saumur, rue de Petit-Maure, 12, comme vétérinaire, et qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner aux animaux malades. (775)

Saumur, imprimerie P. GODET.